

Modifié le 11/12/24

Appel à candidatures pour les Terres du Moulin à Vent (communes d'Anneville-Ambourville et Bardouville)

La Métropole est engagée, aux côtés des deux communes d'Anneville-Ambourville et de Bardouville, du carrier FCH-Capoulade, du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande, de la SAFER, de la Chambre d'agriculture de Seine Maritime et de l'Association Bio Normandie, dans un programme ambitieux sur un site de plus de 230 ha, dénommé les Terres du Moulin à Vent, visant à atteindre les objectifs suivants :

- protéger la ressource en eau du captage de Bardouville, une ressource indispensable pour l'ensemble des habitants de cette boucle de la Seine,
- protéger et restaurer des milieux naturels remarquables sur le site, et notamment les milieux silicoles dont la préservation est jugée prioritaire au niveau régional et national, selon les dernières études scientifiques publiées fin 2015 par le Conservatoire Botanique National de Bailleul,
- maintenir et développer une activité agricole, et plus particulièrement une agriculture tournée vers une gestion durable des ressources et des circuits courts de distribution,
- gérer durablement les espaces boisés conformément aux objectifs précédents et valoriser, si possible localement, la ressource bois,
- mettre en valeur le paysage du site dans son ensemble, vecteur d'attractivité pour des activités connexes en matière de tourisme vert, de circuits de randonnées, ou encore d'activités de loisirs de pleine nature compatibles avec les objectifs précédents.

La Métropole a acquis plus de 110 ha auprès de la SAFER pour la mise en œuvre de ce projet. Ces terrains ont été attribués à des exploitants agricoles locaux pour une gestion en 2016 et 2017, suite à un premier appel à candidatures.

A ces espaces s'ajoutent progressivement des terrains communaux appartenant à la commune de Bardouville ayant fait l'objet d'une autorisation d'exploitation par FCH et CEMEX pour une surface de 85 ha.

Dans ce cadre, les deux dernières zones exploitées par le carrier et réhabilitées en 2021 peuvent désormais être intégrée aux zones pâturées extensivement et cultivées. Il s'agit des zones Boultière 3 qui sera séparée en une zone pâturée et une zone de cultures et Cerisaie 2 en pâture.

[Consulter la carte des zones](#)

Deux autres zones en pâture sont également proposées du fait de l'arrêt de l'exploitation par l'exploitant en place : Cerisaie 1 et Boultière 2.

[Consulter la carte des périmètres](#)

Pour gérer ces nouveaux sites, un cahier des charges comportant des clauses environnementales afin de mettre en œuvre une gestion extensive a été établi pour chaque site.

L'ensemble de ce projet de restauration écologique, favorable à la protection du captage de Bardouville et au développement de pratiques agricoles durables privilégiant les circuits courts, fait l'objet d'un soutien financiers de l'Europe au titre du FEDER, de la Région Normandie et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Table des matières